

Reçu dons aux oeuvres (Articles 200 et 238 bis du Code général des impôts)

Numéro d'ordre du reçu

2009-14

Bénéficiaire des versements		
Nom ou dénomination :	Nom du Club	
Adresse:	Adresse du Club	
Objet:	Objet	
Cochez la case concernée (1) :		
Oeuvre ou organisme d'intérêt général.		
Fondation d'entreprise.		
Association ou fondation reconnue d'utilité publique par décret en date dupublié au Journal Officiel du		
Musée de France		
Association cultuelle ou de bienfaisance autorisée à recevoir des dons et legs par décision en date du délivrée par le préfet de		
Etablissement d'enseignement supérieur ou artistique privé, à but non lucratif, agréé par décision en date du		
Association fournissant gratuitement une aide alimentaire ou des soins médicaux à des personnes en difficulté ou favorisant leur logement.		
Organisme ayant pour objet exclusif de participer financièrement à la création d'entreprises.		
Association située dans le département de la Moselle, du Bas-Rhin ou du Haut-Rhin dont la mission a été reconnue d'utilité publique par arrêté préfectoral en date du		
Etablissement public des cultes reconnu d'Alsace-Moselle.		
Société ou organisme agréé de recherche scientifique ou technique (2)		
Organisme ayant pour activité principale l'organisation de festivals (2)		
Donateur		
Nom:	Sisca	
Adresse: chemin des carottes		
Code postal Commune		
Le bénéficiaire reconnaît avoir reçu au titre des versements ouvrant droit à réduction d'impôt, la somme de : 7441,00 €		
Somme en toutes lettres :		
Date du paiement : .21/05/2019		
Mode de versement :		
Numéraire Chèque o	u virement	Date et signature
Autres (3)		
_		

- ou n'indiquez que les renseignements concernant l'organisme
- (2) dons effectués par les entreprises
  (3) notamment : abandon de revenus ou de produits ; frais engagés par les bénévoles, dont ils ne demandent pas le remboursement